



Liberté · Égalité · Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Préfecture
Direction de la Coordination
et de l'Appui Territorial
Bureau des Enquêtes Publiques
Et de l'Environnement

ARRÊTÉ

n° 2019-DCAT/BEPE- 22 du 13 FEV. 2019

**portant création d'un secteur d'information sur les sols
sur le site "Ancienne usine FORGES et BOULONNERIES" à Ars-sur-Moselle.**

LE PREFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu le code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47 ;

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu l'arrêté DCL n° 2018-A-16 du 10 avril 2018 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Olivier DELCAYROU, Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle ;

Vu le rapport de la DREAL GRAND EST du 9 janvier 2019 proposant la création de SIS dans le département de la Moselle ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-DCAT-BEPE-90 du 3 mai 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département de la Moselle ;

Vu la consultation des communes et des EPCI du 22 mai au 21 novembre 2018 inclus ;

Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier ;

Vu les observations du public recueillies entre le 1^{er} juin et le 30 juillet 2018 ;

Considérant que les activités exercées sur le site "Ancienne usine FORGES et BOULONNERIES" sont à l'origine de pollution des milieux ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Moselle,

A R R Ê T E

Article 1 :

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de Ars-sur-Moselle:

« Ancienne usine FORGES et BOULONNERIES » n°57SIS04371.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

Article 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme de la commune de Ars-sur-Moselle.

Article 3 :

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié au maire de Ars-sur-Moselle et au Président de Metz Metropole.

Il est affiché pendant un mois à la mairie de Ars-sur-Moselle et au siège de Metz Metropole.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de la Moselle.

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture de la Moselle, en suivant le lien suivant : www.moselle.gouv.fr – accueil – publications – publicité légale installations classées et hors installations classées – Secteurs d'information sur les sols

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de la dernière mesure de publicité.

Le recours peut également être déposé par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » depuis le site <http://www.telerecours.fr/>.

Article 5 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle, le maire de Ars-sur-Moselle, le Président de Metz Metropole, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est chargé de l'inspection des installations classées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à titre d'information au président de la chambre départementale des notaires.

Fait à METZ, le 13 FEV. 2019

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,



Olivier DELCAYROU

Identification

Identifiant	57SIS04371
Nom usuel	Ancienne usine FORGES et BOULONNERIES
Adresse	Rue Georges Clémenceau
Lieu-dit	
Département	MOSELLE - 57
Commune principale	ARS SUR MOSELLE - 57032
Caractéristiques du SIS	La société FORGES ET BOULONNERIES D'ARS SUR MOSELLE exerçait des activités de fabrication de boulons qui étaient soumises à autorisation au titre de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et qui ont cessé en 1996,
Etat technique	Site mis à l'étude, diagnostic prescrit par arrêté préfectoral
Observations	Le site présente une contamination en polluants organiques (hydrocarbures totaux, polychlorobiphényles) et métaux (cadmium, chrome, cuivre, nickel, zinc, arsenic, plomb) dans les sols et des impacts sur les eaux souterraines. Ces pollutions ont été mises en évidence en 1998 et 2003 par des études du bureau d'études INGEROP. Le site a été en partie reconverti pour d'autres usages.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	57.0037	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=57.0037

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	925367.0 , 6891179.0 (Lambert 93)
Superficie totale	104617 m ²
Perimètre total	2862 m

Vu pour être annexé à l'arrêté n°2019 DCAT-BEPE- 22 du 13 FEV. 2019

Le Préfet,
Pour le Préfet
Le secrétaire Général



Olivier DELCAYROU

Liste parcellaire cadastral

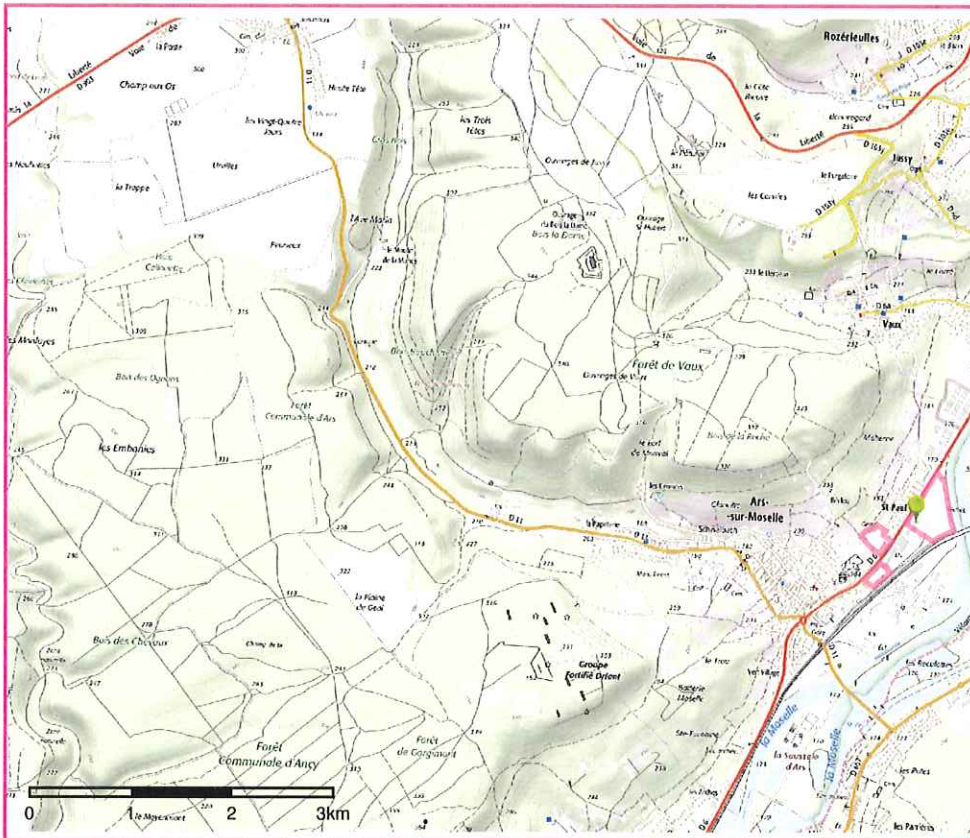
Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
ARS SUR MOSELLE	04	161	10/04/2018
ARS SUR MOSELLE	04	162	10/04/2018
ARS SUR MOSELLE	04	163	10/04/2018
ARS SUR MOSELLE	04	164	10/04/2018
ARS SUR MOSELLE	04	165	10/04/2018
ARS SUR MOSELLE	04	166	10/04/2018
ARS SUR MOSELLE	04	168	10/04/2018
ARS SUR MOSELLE	04	169	10/04/2018
ARS SUR MOSELLE	04	171	10/04/2018
ARS SUR MOSELLE	04	172	10/04/2018
ARS SUR MOSELLE	04	173	10/04/2018
ARS SUR MOSELLE	04	174	10/04/2018
ARS SUR MOSELLE	04	175	10/04/2018
ARS SUR MOSELLE	05	201	10/04/2018
ARS SUR MOSELLE	05	203	10/04/2018
ARS SUR MOSELLE	04	210	10/04/2018
ARS SUR MOSELLE	04	211	10/04/2018
ARS SUR MOSELLE	04	212	10/04/2018
ARS SUR MOSELLE	04	213	10/04/2018
ARS SUR MOSELLE	05	259	10/04/2018
ARS SUR MOSELLE	05	260	10/04/2018
ARS SUR MOSELLE	05	301	10/04/2018
ARS SUR MOSELLE	05	308	10/04/2018
ARS SUR MOSELLE	05	310	10/04/2018
ARS SUR MOSELLE	05	311	10/04/2018

Documents

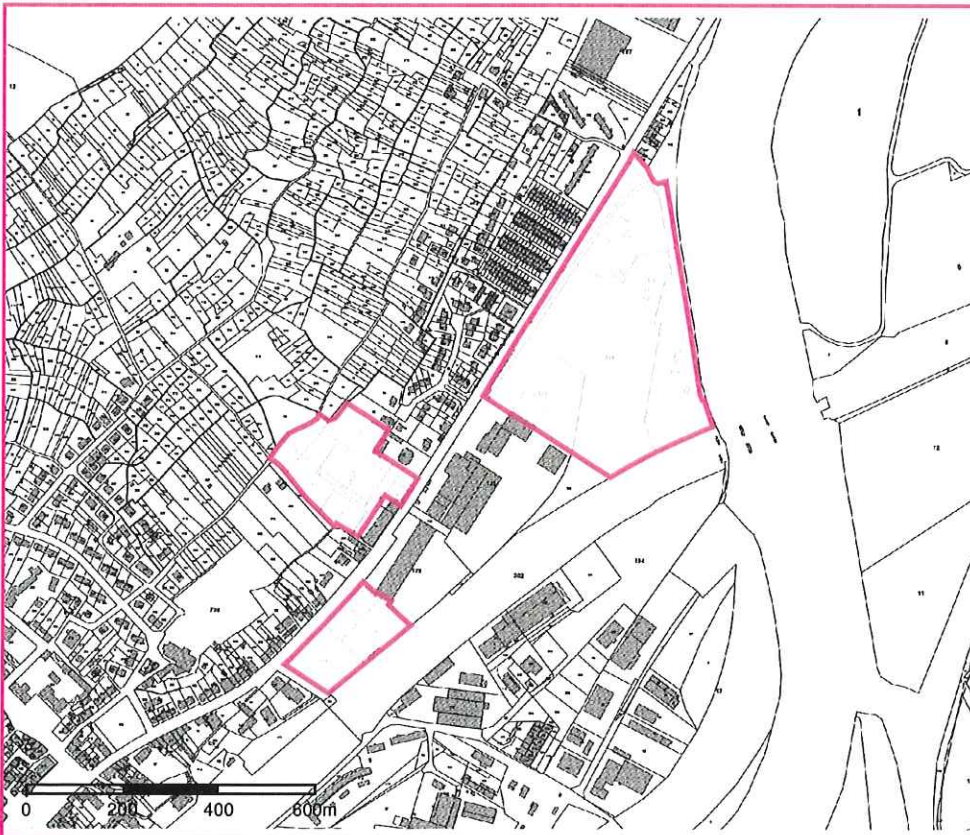
Titre	Commentaire	Diffusé
Plan 57.0037		Oui

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 57SIS04371



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 57SIS04371

